

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1832

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 le Règlement numéro 1832 « Modifiant diverses dispositions réglementaires en matière d'urbanisme ».

Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

- Électeurs habiles à voter, le 20 avril 2023;
- M.R.C. de L'Érable, à la séance du 17 mai 2023.

Ce règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de la délivrance du certificat de conformité émis par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté de L'Érable, en date du 18 mai 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 19 mai 2023.

La greffière adjointe,



CAROLINE GRÉGOIRE